



BAREME DE COTISATION 2022 (HT)

- **Droit d'entrée : 1 021 € HT** uniquement la première année d'adhésion
- **Cotisation de base (payable par tous) : 637€ HT**
- **Cotisation « membre »**

Cette cotisation variable en fonction du chiffre d'affaires de l'année précédente s'ajoutera à la cotisation de base pour les « membres usagers ».

L'assiette de cette cotisation dépendra de l'activité de l'adhérent et sera calculée en fonction du chiffre d'affaires (voir tableau page suivante)

Services apportés aux « membres »

- **Reconnaissance de l'adhésion**
- Participation aux réunions générales, AG...
- Invitation systématique aux manifestations organisées par l'association (communications, informations, salons, etc.)
- Envoi systématique des documents d'information de l'association (bulletin, articles, etc.)
- Profil particulier dans le site web
- Insertion dans l'Annuaire et mise à disposition de celui-ci
- Accès à la formation à tarif privilégié

Utilisation des travaux (voir *Conditions Générales d'Utilisation des travaux de l'association*)

- Accès aux guides utilisateur des messages finalisés et validés, développés par les « sous-communautés » : approvisionnement, agroéquipement...
- Utilisation des référentiels de codes maintenus par l'association
- Possibilité d'attribution d'un code identifiant-lieux pour identifier les dépôts (cf. tarif)
- Participation aux groupes de travail et projets
- Participation à la standardisation des messages
- Participation au processus de reconnaissance national, européen et international

Quatre groupes d'activité ont été créés ainsi que les barèmes de cotisation correspondants :

GROUPE A : DISTRIBUTEURS – COLLECTEURS

Cotisation selon CA (en €) (ht)	Cotisation 2022	
CA < 50 M€	55€ HT	CMA0
50 < CA < 100 M€	256 € HT	CMA1
100 < CA < 300 M€	893 € HT	CMA2
300 < CA < 500 M€	1 530 € HT	CMA3
500 < CA < 800 M€	2 168 € HT	CMA4
CA > 800 M€	2 551 € HT	CMA5

GROUPE B : FOURNISSEURS D'APPROVISIONNEMENT AGRICOLE

Cotisation selon CA (en €) (ht)	Cotisation 2022	
0 < CA < 50 M€	384 € HT	CMB1
50 < CA < 100 M€	637 € HT	CMB2
100 < CA < 200 M€	1 277 € HT	CMB3
200 < CA < 300 M€	1 787 € HT	CMB4
300 < CA < 500 M€	2 295 € HT	CMB5
500 < CA < 800 M €	2 935 € HT	CMB6
CA > 800 M€	3 571 € HT	CMB7

GROUPE C : CENTRES DE GESTION

Cotisation selon CA (en €) (ht)	Cotisation 2022	
0 < CA < 5 M€	256 € HT	CMC1
5 M€ < CA < 15 M€	445 € HT	CMC2
CA > 15 M€	637 € HT	CMC3

GROUPE D : AUTRES PARTENAIRES

Cotisation selon CA (en €) (ht)	Cotisation 2022	
Pas de CA ou 0 < CA < 1 M€	384 € HT	CMD1
1 < CA < 5 M€	510 € HT	CMD2
5 < CA < 10 M€	638 € HT	CMD3
10 < CA < 20 M€	956 € HT	CMD4
CA > 20 M€	1 277 € HT	CMD5

ATTRIBUTION DES CODES IDENTIFIANTS-LIEUX : GRATUITE POUR LES ADHERENTS QUI SOUHAITENT OBTENIR UN CODE UNIQUE IDENTIFIANT LIEU FONCTION.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter par mail : aee@agroedieurope.fr